RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SELARL ABELLA Jean-Michel
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
De masseur kinésithérapeute
Au capital de 80 000 €
Siège social : 6 Rue du Docteur Germes
31110 BAGNERES DE LUCHON

RCS DE TOULOUSE 848 751 566 00011

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Vingt Janvier, à Dix Huit Heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Est présent ou représenté :

ASSOCIES	PARTS	VOIX
Mr ABELLA Jean-Michel	8 000	8 000

Soit 1 associé unique détenant 8 000 parts sociales sur les 8 000 parts sociales émises par la société. En conséquence l'associé peut valablement exprimer son vote.

L'assemblée est présidée par Mr ABELLA Jean-Michel en qualité de président.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.



Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Modification du siège Social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'opération envisagée décide le transfert de son siège social :

Du

6 Rue du Docteur Germes 31110 Bagnères de Luchon

Au

5079 F Chemin du Pique 31110 Montauban de Luchon

Cette modification prendra effet au 23/01/2025.

L'article 4 des statuts est ainsi modifié.

Ancienne mention :

Le siège social est fixé : 6 Rue du Docteur Germes 31110 Bagnères de Luchon
Le transfert du siège social est décidé par décision collective extraordinaire des associés.
Le lieu d'exercice de la société est : 6 Rue du Docteur Germes 31110 Bagnères de Luchon

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé : 5079 F chemin du Pique 31110 Montauban de Luchon
Le transfert du siège social est décidé par décision collective extraordinaire des associés.
Le lieu d'exercice de la société est : 5079 F chemin du Pique 31110 Montauban de Luchon

Cette résolution mise aux voix est adoptée par l'assemblée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

[redacted]

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les membres du b[redacted]